

**Appel à manifestation d'intérêt pour la subvention de deux travaux de recherches doctorales  
sous la supervision du consortium ERAIFT-MRAC grâce au financement de l'UE**

**Projet : DESIRA agro-forêt COD20006 / DA 113220000037.**

## **1. Contexte et justification**

Cet appel national à candidatures s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet DESIRA agro-forêt par Enabel et exécuté notamment par l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT ; RDC) et le Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren (MRAC ; Belgique).

Ce projet vise notamment à « accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des ressources naturelles qui contribuent à réduire les dynamiques de déforestation dans sa zone d'exécution ». Dans ce contexte, l'ambition du projet est :

- 1) D'appuyer le processus de sensibilisation à la conservation de la forêt/biodiversité au niveau local,
- 2) D'accompagner l'élaboration de scenarii de gestion et d'aménagement des écosystèmes forestiers et leur mise en œuvre (incluant des inventaires forestiers, une cartographie d'occupation et d'utilisation de l'espace, des processus de cartographie participative, etc.),
- 3) D'accompagner le processus de sécurisation foncière des terres communautaires (demande de concessions) ;
- 4) D'accompagner des schémas de (re) plantations.

Deux thèses de doctorat sont prévues en appui à ce projet, sous la responsabilité académique et scientifique de l'ERAIFT et MRAC, respectivement pour la promotion et la co-promotion. Une co-promotion supplémentaire d'une institution internationale pourra être encouragée, selon le cas.

Le comité mixte ERAIFT-MRAC en charge de la sélection des dossiers a décidé de procéder à cet appel unique à candidatures afin d'attribuer dans les plus brefs délais ces deux bourses de doctorat aux deux candidatures les plus méritantes et prometteuses.

L'attribution de ces deux bourses de recherches doctorales s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Spécifique de Coopération, entre Enabel et le MRAC, relatif à la réalisation de missions d'accompagnement scientifique par ce dernier en foresterie tropicale (gestion des écosystèmes forestiers), et ce au sein du même projet DESIRA agro-forêt COD20006 / DA 113220000037. Cet Accord stipule que le MRAC assurera la supervision et la conduite de diverses recherches scientifiques sur toute la durée du projet en lien avec la gestion des écosystèmes forestiers, agro-forestiers et d'anciennes plantations d'hévéa dans la Province du Sankuru. Ces recherches, auquel se rattache le présent appel à candidatures, pourront aborder, sans nécessairement s'y restreindre, les thématiques d'inventaire forestier, d'évaluation de la biomasse et du stock de carbone. Les résultats de ces recherches devront en outre aider à l'élaboration de scenarii d'aménagement des zones concernées par ces anciennes plantations abandonnées d'hévéa.

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**  
**- ÉRAIFT -**  
**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

---

La zone d'intervention du projet se focalise sur la Province du Sankuru, et recouvre plus particulièrement les territoires de Lodja et Lomela. Cette zone a été une zone majeure de production de latex (caoutchouc) dans les années 1960/70. Bien que plus de 1000 hectares de plantation d'hévéas y soient encore disponibles, l'exploitation du latex tourne aujourd'hui au ralenti. Cela est dû à plusieurs facteurs dont l'âge avancé de ces plantations (installées dans les années 50), l'état dégradé des voies d'évacuation ou encore à la faiblesse des cours mondiaux qui se répercute sur le salaire des saigneurs.

## **2. Principales parties prenantes du projet**

### **2.1 ENABEL**

#### *Contexte général de la Coopération belge en RDC Congo*

La République démocratique du Congo est le premier pays partenaire de la coopération gouvernementale belge. Le programme actuel de coopération belgo-congolais (période 2020- 2022), doté d'un budget de 66,5 millions d'euros, s'aligne sur les priorités de développement de la RDC et de celles de la Coopération belge. Il entend contribuer au développement socio-économique inclusif et durable, à la création d'emplois et à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Il est actif dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de l'eau. Ces thématiques constituent le fil rouge du « portefeuille bilatéral RDC », qui s'étend géographiquement sur 10 des 26 provinces du pays. Un nouveau portefeuille bilatéral RDC est actuellement en cours de formulation et devrait prendre effet à partir de 2023.

Le secteur agricole est l'un des secteurs-clés d'intervention d'Enabel en RDC. Des actions couplées dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural (désenclavement) visent la réduction du déficit alimentaire et de la pauvreté à travers la promotion de pratiques agricoles innovantes et durables dans les filières du palmier à huile, du maïs, de l'arachide, du manioc, du riz et du niébé. Les actions concernent aussi l'accompagnement et l'appui aux producteur·rices via une meilleure structuration des organisations paysannes, la promotion de l'agriculture familiale et la mise en place d'un réseau de transport multimodal (pistes, ponts et bacs) afin de faciliter l'évacuation rapide des productions agricoles. A côté de ces interventions agricoles, Enabel met également en œuvre pour le compte du FONAREDD (Fonds National REDD) un projet qui s'inscrit dans la stratégie nationale REDD+ et qui vise à réduire l'impact des activités humaines sur la forêt ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des habitants (province de la Mongala). Les actions proposées abordent les questions de planification spatiale pour une utilisation durable des terres (aménagement du territoire, gouvernance, plans de développement locaux) et visent la réduction de l'impact de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur la perte de biodiversité des forêts.

#### *Contexte particulier de la zone d'intervention*

Dans la province du Sankuru, Enabel met en œuvre le projet DESIRA Agro-forêt, pour le compte de l'UE, dont l'objectif spécifique est que « les communautés locales s'approprient des modèles de gestion et d'exploitation durables de la forêt équatoriale à haute densité de carbone autour d'une filière hévéa inclusive ».

### **2.2 ERAIFT**

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORêTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**  
- ÉRAIFT -  
**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

---

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999. Elle est fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB) qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Depuis 2016, l'ERAIFT jouit du statut de Centre de Catégorie 2 de l'UNESCO<sup>1</sup> et contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 22 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 300 Masters, 21 docteurs et plus d'un millier de cadres des secteurs publics et privé formés dans le domaine « forêt-environnement »). Ses divers organes de gestion (*la Conférence des Etats membres, le Conseil d'Administration, le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) et la Direction*) confèrent à l'École une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. L'ERAIFT jouit actuellement du statut de Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers.

Des amples précisions sur les missions de l'ERAIFT sont consultables via son site web : [www.eraift-rdc.org](http://www.eraift-rdc.org)

### 2.3 MRAC

Un descriptif détaillé du musée est accessible via le lien suivant :

[https://www.africamuseum.be/fr/about\\_us/mission\\_organisation](https://www.africamuseum.be/fr/about_us/mission_organisation)

### 3. Profil du bénéficiaire et éléments du dossier de candidature pour les candidats éligibles au présent appel à bourse doctorale

Le présent appel s'adresse aux candidats ayant le profil suivant :

- Être de nationalité congolaise (RDC) ;
- Être détenteur d'un **diplôme de Master 2** ou d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) ou titre équivalent, obtenu avec la mention au moins 70 % des points la dernière année de formation (cf. les relevés des notes et la copie de diplôme de Master 2 ou l'équivalent) ; Ces relevés de notes doivent être certifiés par une autorité facultaire (Doyen, Chef de Dpt ou de section, etc.) ;
- Présenter en anglais et en français son **protocole de recherche scientifique**, selon une approche systémique, et qui comprend des objectifs et questions de recherche clairement définies, une revue critique de la littérature dans le domaine de la thèse, un texte cohérent selon la logique scientifique, un planning cohérent d'activités sur 4 années et des résultats attendus, une estimation budgétaire réaliste pour réaliser une thèse de haut niveau scientifique, et un cadre logique cohérent.

---

<sup>1</sup> Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORêTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**  
**- ÉRAIFT -**  
**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

---

- Remplir une fiche d'identification à l'inscription doctorale selon les directives de l'ERAIFT reprises sur son site web [www.eraift-rdc.org](http://www.eraift-rdc.org) ;
- Être âgé de **moins de 35 ans** au moment de la soumission du dossier ;
- Présenter les attestations légalisées de naissance, d'aptitude physique, de nationalité et de bonne vie et mœurs ou équivalentes ;
- Rédiger une **lettre de motivation manuscrite** soulignant les principales raisons de réaliser son doctorat dans le cadre du présent appel ; cette lettre doit être signée, écrite en français (max. une page) et en anglais ;
- Présenter une **lettre d'acceptation d'encadrement scientifique et d'appui de la candidature** d'un co-promoteur du MRAC éligible comme promoteur d'une thèse de doctorat selon les règlements de son établissement ;
- Présenter une **lettre signée d'acceptation d'encadrement d'appui de la candidature d'un promoteur du Sud**, titulaire d'une chaire à l'ERAIFT (cf. la liste des titulaires de chaire à l'ERAIFT dans son site Web) ;
- Être capable de travailler et publier en français comme en anglais ;
- A évaluations comparables des dossiers, les candidatures féminines seront privilégiées, l'objectif retenu étant d'essayer d'attribuer au moins l'une des deux bourses à une femme.

Il est à noter que les travaux de recherche bénéficiant déjà d'une autre source de financement (sensu bourse de doctorat pour effectuer des recherches doctorales) ne sont pas éligibles dans le cadre de cette subvention. L'organisation de la formation doctorale sera faite en tandem entre l'ERAIFT et le MRAC.

Une fois inscrit au doctorat, les conditionalités suivantes sont à observer :

- Si l'option d'une inscription également dans une université belge est retenue par l'équipe d'encadrement, prendre une double inscription, dont l'une à l'ERAIFT et l'autre l'institution retenue ; le cas échéant renouveler chaque année académique son inscription dans les deux institutions (thèse de cotutelle et la Co diplomation entre les deux institutions concernées) ;
- Suivre régulièrement les séminaires doctoraux dans la ou les institutions impliquées pour la thèse, et valider les crédits prévus pour la formation doctorale ;
- Transmettre semestriellement les rapports partiels de l'évaluation de ses travaux de recherche doctorale aux institutions membres qui gèrent la thèse ;
- Valoriser ses données de recherche par la publication d'au moins deux articles scientifiques et la soumission d'un troisième dans une ou plusieurs revues internationales crédibles avec comité de lecture et facteur d'impact.
- Respecter la réglementation en vigueur de chaque institution impliquée pour la thèse.

#### **4. Domaines éligibles de recherche doctorale**

Les thèmes prioritaires de recherche doctorale doivent s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Spécifique de Coopération, entre Enabel et le MRAC, relatif à la réalisation de missions d'accompagnement scientifique par ce dernier en foresterie tropicale (gestion des écosystèmes forestiers),

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORêTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**  
- ÉRAIFT -  
**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

---

et ce au sein du même projet DESIRA agro-forêt COD20006 / DA 113220000037 (se référer aux informations fournies au § 1<sup>er</sup> du présent appel).

Les candidats pourront toujours prendre contact avec les responsables du MRAC et/ou de l'ERAIFT afin d'avoir une confirmation sur l'éligibilité de leur sujet de recherche.

### **5. Montants de référence à propos de la bourse de recherche**

<b>Rubrique</b>	<b>Montant programmé</b>
Nombre de mois en Europe par an	3 mois/an
Allocation mensuelle lors des séjours en Europe	1500 EUR/mois
Subvention forfaitaire pour logement en Europe	250 EUR/mois
Billet d'avion N/S A/R	1 billet; 1000 EUR/an
Frais administratifs/académiques (inscriptions, visa, assurances, etc.)	2000 EUR/an
Frais de recherches (terrain, conférences, publications, etc.)	6000 EUR/an
Frais d'encadrement (au Nord)	500 EUR/mois
Mission promoteur	3000 EUR/an

Les candidats potentiels pourront toujours contacter le Directeur de l'ERAIFT en cas de question (s).

### **6. Dépenses prioritaires éligibles pour les travaux de recherche doctorale**

La bourse prévue dans le cadre de cette subvention couvrira prioritairement les dépenses suivantes :

- Inscription en thèse dans la ou les institutions impliquées, et le renouvellement régulier de l'inscription au rôle (chaque année académique),
- Déplacements du candidat (terrain, formation, etc.) en RDC ou à l'international, lorsque ces déplacements sont validés par l'équipe d'encadrement,
- Assurance maladie/accident durant son parcours doctoral,
- Impressions diverses, principaux équipements de recherche, logement et nourriture, accès à l'internet et à la bibliothèque numérique,
- Frais liés à la récolte et conservation d'échantillons biologiques, à des échanges pour les déterminations scientifiques, etc.,
- Frais divers des laboratoires pour certaines analyses chimiques ou biologiques,
- Travaux de recherche sur le terrain, séjour/stage dans l'institution de son promoteur et co-promoteur,
- Frais de publication des articles scientifiques dans les revues internationales (les revues à publication gratuite pourront être favorisées dès lors qu'elles répondent aux conditions énoncées au § 3),
- Participations aux congrès scientifiques internationaux où l'on est retenu pour présenter une communication orale, le cas échéant,
- Appréciation de thèse par les examinateurs externes désignés par les institutions qui organisent le doctorat,
- Organisation de la défense privée et publique de leur thèse et frais des diplômes.

**ÉCOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION  
INTEGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX**  
- ÉRAIFT -  
**Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO**

---

Chaque dépense, dans le cadre des recherches doctorales, devra au préalable être validée par les promoteurs puis justifiée par des pièces justificatives.

#### **7. Transmission du dossier et date butoir**

Le dossier compressé sera transmis par un courriel, de préférence sous la forme d'un lien, uniquement aux adresses suivantes :

- Destinataire : M. Baudouin Michel, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- Adresses : [info@eraift-rdc.org](mailto:info@eraift-rdc.org) avec copie à  
[h.mishidi@eraift-rdc.org](mailto:h.mishidi@eraift-rdc.org)  
et  
[jose.kempenaers@africamuseum.be](mailto:jose.kempenaers@africamuseum.be),
- Objet : candidature pour une subvention de recherche doctorale « ERAIFT-MRAC ».
- Taille maximale du fichier à envoyer : **10 Mo**
- Echéance pour le dépôt du dossier : **Mardi 15/11/2022 à 12 heures (Kinshasa Time)**

Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés par une équipe mixte constituée de membres du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) de l'ERAIFT et ceux du MRAC, sous la présidence du Directeur de l'ERAIFT et Président du CAR. Seuls les candidats retenus seront informés et notifiés.

**Fait à Kinshasa, le 15/10/2022**

**Le Directeur de l'ERAIFT**

**Baudouin MICHEL**